

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Flamanville-Un-circuit-essentiel-du-reacteur-1-indisponible-un-peu-trop-longtemps-non-respect-des-regles-generales-d-exploitation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Flamanville : Un circuit essentiel du réacteur 1 indisponible un peu trop longtemps : non-respect des règles générales d'exploitation**

19 octobre 2018

France : Flamanville : Un circuit essentiel du réacteur 1 indisponible un peu trop longtemps : non-respect des règles générales d'exploitation

L'exploitant de la centrale nucléaire de Flamanville a mis un peu trop de temps pour réparer une vanne du système de contrôle volumétrique et chimique, système qui permet entre autre qu'il y ait suffisamment d'eau pour refroidir le cœur du réacteur 1. Ce système, essentiel en terme de sûreté, doit être réparé dans les 24 heures. Le débit du circuit primaire posait déjà des problèmes le 10 octobre 2018, mais il a fallu attendre 5 jours pour que la réparation soit décidée. Celle-ci aura finalement été effectuée le 16 octobre, un peu plus de 24h après que le système ait été déclaré indisponible. Le délai réglementaire imposé ayant été dépassé, l'exploitant de l'installation nucléaire n'a pas été capable de respecter les règles générales d'exploitation.

Ce que dit EDF :

Le 19/10/18

Déclaration d'un événement significatif sûreté de niveau 1 concernant un dépassement de délai de réparation d'une vanne

Le 15 octobre 2018, une intervention de maintenance sur une vanne située dans la partie nucléaire des installations de l'unité de production n°1 a été réalisée. La vanne est positionnée sur un circuit de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire (RCV). Conformément aux spécifications techniques d'exploitation, **la réparation de cette vanne et la remise en conformité du circuit RCV ne doivent pas excéder 24 heures**. Or, l'intervention a nécessité 24 heures et 53 minutes. Ce dépassement de délai a conduit la direction de la centrale de Flamanville 1&2 à déclarer à l'Autorité

de sûreté nucléaire, le 17 octobre 2018, un événement significatif sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-de-niveau-1-concernant-un-depassement-de-delai-de-reparation-d-une-vanne>

Ce que dit l'ASN :

Dépassement du délai de réparation d'une vanne du système de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire du réacteur 1

Le 26/10/18

Le 17 octobre 2018, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif relatif à un non-respect d'une prescription des règles générales d'exploitation (RGE) qui impose, quand la ligne de charge du système de contrôle volumétrique et chimique (RCV) est indisponible, que la réparation soit effectuée sous 24 heures.

Le système de contrôle volumétrique et chimique a notamment pour fonction de maintenir dans le circuit primaire la quantité d'eau nécessaire au refroidissement du cœur. Cette régulation du volume du circuit primaire se fait par l'intermédiaire d'un circuit d'injection (charge) et de vidange (décharge).

Le réacteur 1 a été rechargé en combustible en fin d'arrêt de type visite décennale. **Le 10 octobre 2018, un problème de débit est identifié sur une vanne du système de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire. Le 15 octobre, le remplacement de l'équipement est décidé** et la ligne de charge déclarée indisponible mais les investigations réalisées sur la vanne conduisent à devoir la remplacer. **La vanne a été remplacée le 16 octobre 2018, mais l'ensemble des interventions a duré 53 minutes de plus que le délai de 24 heures imposé par les RGE.**

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ou sur l'environnement. Toutefois, **en raison du dépassement du délai d'indisponibilité prévu par les RGE, cet événement est classé au niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Depassement-du-delai-de-reparation-d-une-vanne2>